

Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 6
Mai 2023



Sommaire

3	Editorial
4	Convocation
5-19	Compte de résultats 2022
20	Compte des investissements 2022
21-26	Crédit de construction de la halle multiports et de la valorisation des bâtiments attenants
27	Crédit additionnel pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont
28-29	Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
30-33	Annonces

Le mot de la Syndique

Le mandat de Conseiller communal est passionnant mais exigeant. La plupart du temps exercé en parallèle à une autre activité professionnelle, il demande une grande disponibilité et beaucoup de flexibilité. Certaines personnes quittent leur mandat assez rapidement, d'autres s'investissent plus longtemps. Ainsi André Bruderer a siégé durant 22 ans au Conseil communal. Des soucis de santé l'ont malheureusement contraint à la démission. Nous sommes reconnaissants de son dévouement envers notre commune, de son travail acharné pour faire avancer les projets et de son engagement au service de la collectivité, et nous lui transmettons tous nos vœux pour profiter de sa retraite bien méritée. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à son successeur, Dario Viel.

L'ordre du jour copieux de notre prochaine Assemblée communale n'est qu'un pâle reflet de la variété du mandat du Conseil et des sujets qu'il doit traiter. Ainsi, le 23 mai, vous pourrez valider les très bons

Ensemble,
façonnons
l'avenir de
notre commune

comptes 2022 et prendre acte de la planification financière. Un crédit additionnel pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont devra également être voté, ainsi que les modifications de statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Enfin, le crédit pour la nouvelle halle multisports, et dans la foulée la valorisation des bâtiments et espaces attenants devra aussi être validé. Cette réalisation sera un atout majeur pour notre village, offrant non seulement des possibilités sportives pour tous les âges mais également des lieux de rencontre et en particulier une nouvelle « place villageoise » très conviviale.

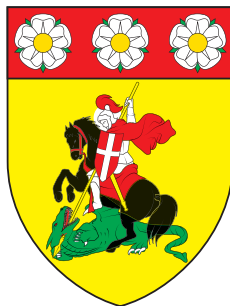
Nous vous invitons à participer nombreux à l'Assemblée communale du 23 mai. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de notre village un endroit accueillant pour tous.

Anne-Elisabeth Nobs
Syndique

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de CORMINBOEUF sont convoqués en Assemblée communale ordinaire, le



**Mardi 23 mai 2023,
à 19 h 30
à la Halle polyvalente,
à Corminboeuf**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 13 décembre 2022.**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
- 2. Comptes 2022 et rapport de la commission financière**
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
- 3. Planification financière**
- 4. Investissements**
 - 4.1 Crédit de construction de la halle multisports et de la valorisation des bâtiments attenants.
 - 4.2 Crédit additionnel pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont.
- 5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**
- 6. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.1 Compte de résultats 2022

Voici le premier exercice comptable sous les nouvelles normes MCH2. Cette mise en œuvre a représenté un travail important tout au long de l'année, en particulier pour les travaux de revalorisation de l'ensemble du patrimoine administratif et financier (réévaluation de la valeur de tous les objets réalisés durant les 20 dernières années).

Ce travail d'envergure a permis d'établir un inventaire détaillé des biens communaux et de mettre sur pied une comptabilité des immobilisations. Les charges supplémentaires d'amortissements induites par MCH2 sont en partie absorbées par la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Les comptes ainsi présentés sont maintenant plus lisibles et offrent une meilleure vue de la situation financière communale. Les finances communales affichent une santé réjouissante. Le bouclage des comptes 2022 confirme que la commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement, ce qui sera expliqué plus en détail avec les indicateurs financiers.

Avec un total de charges de 14 616 655.09 francs et un total de revenus de 16 064 199.14 francs, les comptes présentent un bénéfice net de 1 447 544.05 francs. Les recettes fiscales excédentaires par rapport aux prévisions budgétaires ainsi que le respect du budget contribuent principalement au résultat très positif de l'exercice 2022.

Compte tenu des différences significatives entre les comptes 2021 (MCH1) et 2022 (MCH2), le comparatif d'évolution des charges avec 2021 n'est pas effectué.

Les comptes détaillés, y compris le bilan, peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale, où une copie papier peut être remise sur demande.

	Comptes 2022	Budget 2022
Total des charges	14 616 655	13 953 501
Total des recettes	16 064 199	13 490 626
Résultat (+/-)	1 447 544	-462 875

Bilan au 31 décembre 2022

Le bilan détaillé est disponible sur le site internet de la Commune.

	Bilan au 01.01.2022	Bilan au 31.12.2022
ACTIF	28'873'448	35'768'810
Patrimoine financier	9'183'953	11'405'531
Disponibilités	2'294'544	1'137'813
Créances	1'112'027	-8'983'523
Placements financiers à court terme	650	150
Actifs de régularisation	164'747	10'652'007
Placements financiers à long terme	1'103'532	404
Immobilisations corporelles	4'508'453	8'598'680
Patrimoine administratif	19'689'495	24'363'279
Immobilisations corporelles	19'590'239	24'193'718
Immobilisations incorporelles	0	17'819
Participations, capital social PA	99'256	151'742
PASSIF	-28'873'448	-35'768'810
Capitaux de tiers	-17'661'165	-18'813'914
Engagements courants	-24'983	-74'784
Passifs de régularisation	-1'075'595	-1'230'211
Provisions à court terme	-376'281	-71'328
Engagements financiers à long terme	-16'044'600	-17'351'884
Engagements financements spéciaux	-139'706	-85'706
Capital propre	-11'212'283	-16'954'896
Financements spéciaux	-2'147'153	-2'177'213
Préfinancements	-3'687'535	-391'959
Réserves liées au retraitement	0	-1'433'316
Excédent du bilan	-5'377'595	-12'952'408

Indicateurs financiers

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des réformes de la gestion des finances communales, les nouveaux indicateurs financiers sont définis art. 18 de l'OFCo.

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé, ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 ». Leur évolution dans le temps permettra de disposer d'une bonne évaluation de notre situation financière.

	Comptes 2022	Appréciation
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)	33.17%	< 100% bon
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Investissements nets)	216%	> 100% idéal
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (Charges d'intérêts net / Revenus courants)	0.096%	0% – 4% bon
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (Dette brute / revenus courants)	91%	50% – 100% bon
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (Investissements bruts / Dépenses totales)	9%	< 10% effort d'investissement faible
PART DU SERVICE DE LA DETTE (Service de la dette / Revenus courants)	6%	5% – 15% charge acceptable
DETTE NETTE PAR HABITANT (Dette nette / Population résidente permanente)	1483.43	1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
TAUX D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Revenus courants)	16%	10% – 20% moyen

Quelques explications

Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Analyse du compte de résultats 2022

Seuls les écarts significatifs par rapport au budget seront expliqués. Les comptes dont le libellé est précédé d'une étoile (*) indiquent des charges liées.

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	1 119 122	61 933	1 177 677	109 500
Ordre et sécurité publics, défense	355 461	1 861	379 650	3 000
Formation	5 045 048	600 092	4 891 432	597 000
Culture, sport et loisirs	570 548	39 973	467 993	60 000
Santé	1 164 993	9 820	1 156 800	8 000
Prévoyance sociale	1 638 861	46 075	1 798 800	4 500
Trafic et télécommunications	1 533 073	51 034	1 499 144	52 000
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 819 894	1 434 173	1 487 904	1 105 754
Economie publique	105 672	34 725	133 819	32 000
Finances impôts	1 263 983	13 784 512	960 282	11 518 872
TOTAL	14 616 655	16 064 199	13 953 501	13 490 626
Bénéfice	1 447 544			462 875

0 Administration générale

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 10 988 francs par rapport au budget. Plusieurs comptes présentent de légères différences qui s'équilibrent en + ou en – pour arriver à ce résultat.

- **0220.3133.00 Support et maintenance informatique** L'année 2022 a été une année compliquée en matière d'informatique : adaptation pour le nouveau règlement pour les eaux, passage aux bulletins QR et migration sur MCH2. Cela a engendré des coûts supplémentaires de 36 000 francs. En contrepartie, le compte 0220.3118.00 Digitalisation n'a pas été utilisé pour 26 000 francs.
- **0220.3134.00 Primes d'assurances** Soucieux d'optimiser la sécurité des données informatiques une assurance complémentaire et non prévue au budget a été souscrite. Il a également été procédé à une adaptation de nos assurances standards pour 5 000 francs.

Administration générale			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 119 122	61 933	1 177 677	109 500

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
1 057 189	1 068 177
Ecarts en francs	-10 988
Ecarts en %	-1%

1 Ordre et sécurité publics, défense

Les charges nettes du dicastère de l'ordre public sont inférieures de 23 050 francs par rapport au budget.

- **1110.3612.00* Participation ACOPOL**
Le décompte de l'année 2021 qui est arrivé au mois de juin 2022 s'est soldé par un montant en notre faveur de 6 000 francs.
- **1500.3 Service du feu** Compte tenu de l'intégration du corps de sapeurs-pompiers au CSP du district de la Sarine au 1^{er} janvier 2023, toutes les dépenses budgétisées n'ont pas été effectuées. Il en ressort une économie globale de 20 000 francs.

Ordre et sécurité publics, défense			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
355 461	1 861	379 650	3 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
353 600	376 650
Ecarts en francs	-23 050
Ecarts en %	-6.5%

2 Formation

Les charges nettes de ce chapitre sont supérieures de 150 524 francs par rapport au budget.

- **2120.3111.00 Achat de machines, appareils, matériel** Le remplacement du parc informatique a fait l'objet d'une validation en 2021, postérieurement à l'établissement du budget 2022. À la suite de l'arrivée de la nouvelle Directrice, ainsi que la reprise et le développement de la Maternelle, du mobilier supplémentaire a été commandé. Il en résulte une charge supplémentaire de 32 000 francs.
- **2120.3611.01 Cours spéciaux (allemand)** Le maintien d'une classe supplémentaire a engendré une charge supérieure de 13 000 francs par rapport au budget.
- **2140.3611.00* Participation aux dépenses du Conservatoire** Les charges sont supérieures de 19 000 francs par rapport au budget annoncé.
- **2170.3300.40 Amortissement planifié des bâtiments scolaires et 2170.3940.00 Imputation interne intérêts** Ces amortissements et intérêts supérieurs au budget, générés par le retraitement MCH2, augmentent les charges. Pour rappel le budget 2022 a été établi avec une base MCH1. Ce phénomène se retrouve dans les chapitres 3 et 8.
- **2180.3010.00 Salaires du personnel communal (AES)** L'augmentation de la fréquentation, les ouvertures durant les vacances scolaires ainsi que divers remplacements pour des absences ont engendré des charges salariales en augmentation de 55 000 francs. Ce montant est en partie couvert par les remboursements d'assurances pour 15 000 francs.

- **2180.3118.00 Licences et logiciels informatiques** L'hébergement du nouveau logiciel de gestion de l'AES a été offert durant la première année, ce qui nous a induit en erreur pour l'établissement du budget 2022. La charge supplémentaire se monte à 13 000 francs.
- **2180.4631.00 Subventions cantonales** Une subvention cantonale de 28 000 francs, non prévue au budget, a été encaissée. De plus, le SEJ a versé une subvention supérieure de 11 000 francs au budget.

Formation			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 045 048	600 092	4 891 432	597 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
4 444 956	4 294 432
Ecart en francs	150 524
Ecart en %	3.4%

3 Culte, sport et loisirs

Les charges nettes de ce dicastère sont supérieures au budget de 122 581 francs.

- **3410.3140.00 Entretien des infrastructures extérieures de sport** À la suite du changement de l'éclairage des terrains de football, des pavages pour 27 000 francs ont dû être réparés. Des panneaux de sensibilisation au bruit dans les zones sportives ont été posés, ainsi que divers remplacements (frigo, porte).
- **3410.3634.00 Participation au site sportif St-Léonard** La convention avec la Ville de Fribourg a été dénoncée après l'établissement du budget, il en résulte une économie de 20 000 francs.
- **3410.3300.00 Amortissement planifié des infrastructures de sport et 3410.3940.00 Imputation interne des intérêts** Ces amortissements et intérêts supérieurs au budget, générés par le retraitement MCH2, augmentent les charges. Pour rappel le budget 2022 a été établi avec une base MCH1. Ce phénomène se retrouve dans les chapitres 2 et 8.
- **3420.3636.02 Animations du 3^{ème} âge** Les moments conviviaux organisés pour nos aînés sont très appréciés et la participation a doublé par rapport aux années « avant COVID ». Il en résulte une charge supplémentaire de 12 000 francs.

Culture, sport et loisirs			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
570 548	39 973	467 993	60 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
530 575	407 993
Ecart en francs	122 582
Ecart en %	23.1%

4 Santé

Les charges nettes du dicastère de la santé sont légèrement supérieures au budget de 6 373 francs. Ce dicastère est constitué essentiellement de charges liées.

Santé			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 164 993	9 820	1 156 800	8 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
1 155 173	1 148 800
Ecart en francs	6 373
Ecart en %	0.6%

5 Prévoyance sociale

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 201 514 francs par rapport au budget.

- **5440.4631.02 Subvention cantonale promotion du bien vivre ensemble** Le canton a octroyé une subvention de 10 000 francs afin de soutenir la démarche du Conseil pour le suivi de la jeune génération.
- **5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderies** Ce poste présente des charges inférieures de 57 000 francs.
- **5452. Maternelle** À la suite de la dissolution de l'Association les Petits-Poucets, la gestion de la Maternelle a été reprise par la Commune au 1er septembre 2022, ce qui n'avait pas été prévu au budget. Cette offre élargie répond à un besoin bien réel et toutes les places disponibles sont occupées.
- **5790.3612.00* Frais de fonctionnement du Service social régional** Le décompte de l'année 2021 qui est arrivé au mois de décembre 2022 s'est soldé par un montant en notre faveur de 120 000 francs.

Prévoyance sociale			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 638 861	46 075	1 798 800	4 500

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
1 592 786	1 794 300
Ecart en francs	-201 514
Ecart en %	-12.7%

6 Trafic et télécommunications

Ce chapitre présente des charges nettes supérieures de 34 895 francs par rapport au budget.

- 6150.3101.00 Achat de marchandises**
 La mise aux normes du matériel de sécurité et de signalisation, ainsi que le renouvellement des vêtements professionnels pour le personnel de l'édilité a engendré un dépassement de budget de 11 000 francs.
- 6150.3141.00 Entretien des routes et chemins pédestres**
 Des mesures urgentes de sécurisation ont dû être entreprises à la Route Jo-Siffert. Le colmatage de fissures sur différents tronçons routiers a été entrepris. Le montant total des frais est supérieur au budget de 25 000 francs.
- 6151.3151.00 Frais de véhicules et de machines**
 Deux véhicules édilitaires ont rencontré de sérieux problèmes qui ont demandé des réparations urgentes et non prévues (transmission et filtre à particules). Il en résulte une charge supplémentaire de 20 000 francs.

Trafic et télécommunications			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 533 073	51 034	1 499 144	52 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
1 482 039	1 447 144
Ecart en francs	34 895
Ecart en %	2.4%

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans le chapitre des eaux, de nouveaux comptes « Prélèvement ou attribution au financement spécial équilibre du compte » et « Prélèvement ou attribution au financement spécial maintien de la valeur » ont été créés pour la comptabilisation des prélèvements ou des attributions sur les réserves ad hoc des montants nécessaires pour assurer un taux de couverture de chaque chapitre de 100 %.

- **7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau** La conduite d'eau potable a été changée et déplacée à l'impasse des Glaïeuls.
- **7101.3510.01 Attribution au financement spécial maintien de la valeur** Aux différentes taxes (base et transit), sont soustraits les taxes de transits payées, les amortissements et les intérêts. Pour l'exercice 2022, le montant attribué se monte à 158 000 francs.
- **7101.4510.01 Prélèvement au financement spécial équilibre du compte** Le financement spécial équilibre du compte également inscrit au bilan peut alors être utilisé pour d'éventuels déficits. Pour cette année, le prélèvement se monte à 84 000 francs.
- **7201.3132.00 Prestations de tiers** L'écart avec le budget de 9 500 francs provient essentiellement de frais qui devraient être re facturés en 2023.
- **7201.3510.01 Attribution au financement spécial maintien de la valeur** Aux différentes taxes (base et transit), sont soustraits les taxes de transits payées, les amortissements et les intérêts. Pour l'exercice 2022, le montant attribué se monte à 228 000 francs.
- **7201.4510.01 Prélèvement au financement spécial équilibre du compte** Le financement spécial équilibre du compte également inscrit au bilan peut alors être utilisé pour d'éventuels déficits. Pour cette année, le prélèvement se monte à 51 000 francs.

- **7301.3130.00 Gestion de la déchetterie** La charge supplémentaire concerne la mise en place d'un container permettant le dépôt de matériel encore utilisable ainsi que la revue de la convention pour la gestion de la déchetterie par notre prestataire externe. Il en ressort une charge supplémentaire de 25 000 francs.
- **7900.3132.00 Honoraires des urbanistes** À la suite de l'absence prolongée de la secrétaire technique un mandat externe a été attribué. Ce montant est en partie couvert par les remboursements d'assurances.
- **7900.4240.00 Autorisations de construire** Tributaires des demandes de permis déposées, les émoluments perçus par la Commune pour les autorisations sont inférieurs de 11 000 francs par rapport au budget.

Protection environnement et aménagement			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 819 894	1 434 173	1 487 904	1 105 754

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
385 721	382 150
Ecart en francs	3 571
Ecart en %	0.9%

8 Economie publique

Les charges nettes de ce chapitre sont légèrement inférieures par rapport au budget.

- **8200.4472.00** La location de la cabane forestière retrouve son rythme d'avant Covid, avec un montant supérieur au budget de 5 000 francs.
- **8710.3300.40 Amortissement planifié des installations et 8710.3940.00 Imputation interne des intérêts** Ces amortissements et intérêts inférieurs au budget, générés par le retraitement MCH2, diminuent les charges de ce chapitre. Pour rappel le budget 2022 a été établi avec une base MCH1. Ce phénomène se retrouve dans les chapitres 2 et 3.

Economie publique			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
105 672	34 725	133 819	32 000

Evolution des charges nettes	
Comptes 2022	Budget 2022
70 947	101 819
Ecarts en francs	-30 872
Ecarts en %	-43.5%

9 Finances et impôts

Les revenus nets du dicastère des Finances et impôts sont supérieurs de 1 961 939 francs par rapport au budget.

- **9100.3180.00 Réévaluation sur créances** le compte Ducroire (provision pour pertes sur créances fiscales) a été augmenté de 300 000 francs.
- **9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques** Sur la base des données connues, nous avons augmenté le montant de l'impôt de 650 000 francs par rapport au budget.
- **9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital** Ces rentrées variant fortement d'une année à l'autre, elles sont supérieures de 25 000 francs par rapport au budget.
- **9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques** Sur la base des données connues, nous avons augmenté le montant de l'impôt de 200 000 francs par rapport au budget.
- **9100.4002.00 Impôt à la source** Difficilement estimable, l'impôt à la source est inférieur de 50 000 francs par rapport au budget.
- **9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales** Supérieur de 608 000 francs comparativement au budget, ce montant est essentiellement constitué par une transaction immobilière unique.
- **9101.4023.00 Impôt sur les mutations** Cet impôt est issu des transactions immobilières et est difficilement prévisible. Le montant supérieur de 560 000 francs par rapport au budget contribue à l'excellent résultat émanant des comptes annuels.
- **9610.3401.00 Intérêts passifs de engagements financiers** Le différentiel de 31 000 francs avec le budget provient de l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts renouvelés en 2022.

- **9900.3199.50 Dépenses non spécifiques** Le montant de 62 000 francs a été utilisé pour des interventions urgentes non prévues au budget. On y retrouve la rénovation de la place de la fontaine (vers la ferme Carrel) dont les barrières en bois se sont détériorées avec le temps. La sécurité n'étant plus garantie, cette place a été rénovée pour 45 000 francs. Le Conseil a également décidé de faire un don exceptionnel en faveur de l'Ukraine.
- **9900.4895.00 Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA** La réserve constituée sur la réévaluation du PA (patrimoine administratif) fait l'objet d'une dissolution sur 10 ans. Le montant de 159 000 francs correspond au 1/10.

Finances impôts			
Comptes 2022		Budget 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 263 983	13 784 512	960 282	11 518 872

Evolution des revenus nets	
Comptes 2022	Budget 2022
12 520 529	10 558 590
Ecart en francs	1 961 939
Ecart en %	15.7%

2.2 Compte des investissements 2022

Le compte des investissements présente les mouvements suivants pour l'exercice 2022 :

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Halle multisports – crédit d'étude de faisabilité	25 228	
Halle multisports – crédit de planification	171 840	
Construction vestiaires et sanitaires zone sportive	57 325	
Remplacement éclairage terrain de foot	256 440	
Traversée du village	4 532	
Mesures de protection, Chemin de la Forêt	21 527	
Bouclage réseau d'eau Route du Centre	50 749	
Taxes de raccordements eau potable		136 061
Réfection collecteurs Champ-de-la-Vigne	65 567	
Crédit d'étude mise en séparatif Combarod	14 546	
Raccordements provisoires secteur Centre	508 330	
Taxes de raccordement eaux usées		58 521
Réfection chemin forestier Le Maupa	75 160	
Subventionnement cantonal chemin forestier Le Maupa		45 996
Investissements bruts	1 251 244	
Recettes et subventions		240 578
INVESTISSEMENTS NETS		1 010 666

4.1 Crédit de construction de la halle multiports et de la valorisation des bâtiments attenants

1. Introduction

La salle de sport existante a été construite en 1984, alors que le village de Corminboeuf ne comptait qu'un millier d'habitants. Depuis, la population a presque triplé et l'unique salle de sport ne permet plus de répondre aux exigences du plan d'études romand (PER), lequel inclut trois unités hebdomadaires d'éducation physique et sportive au sein de la grille horaire. La clause du besoin a été calculée conformément aux 13 classes de l'établissement scolaire corminois et validée par le Service des Sports de l'Etat de Fribourg.

La construction d'une nouvelle halle multisports sur le campus scolaire permettrait de regrouper l'ensemble des équipements sur un même site et de limiter ainsi les déplacements des élèves dans le village.

Ces dernières années, les demandes récurrentes de la part des diverses sociétés sportives et culturelles de la commune pour une utilisation élargie des locaux, ont soulevé la question de la nécessité de nouvelles infrastructures.

Il s'en est suivi des entretiens avec les différents utilisateurs actuels et potentiels qui ont permis de confirmer ces besoins, tant sur le plan sportif que sur le plan culturel.

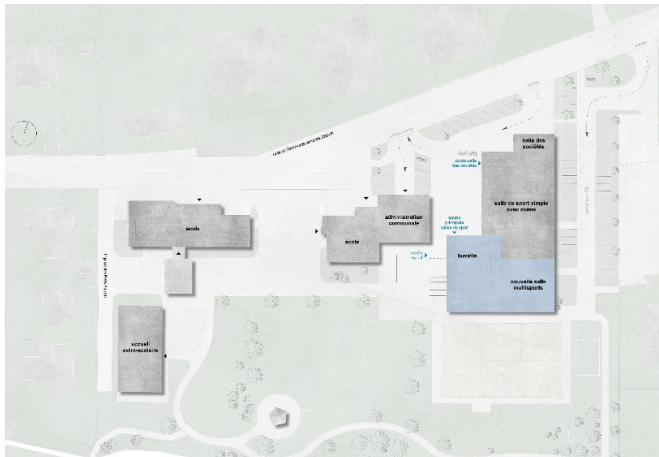
Une étude de faisabilité a été initiée en 2019 afin de sonder le potentiel de divers emplacements dans le village. Elle a permis de déterminer l'implantation idéale de la nouvelle halle multisports sur le site du complexe scolaire et administratif permettant également une valorisation des bâtiments attenants.

En décembre 2020, l'Assemblée communale a accordé un crédit d'étude afin de développer et chiffrer le projet de construction de la nouvelle halle multisports, ainsi que la valorisation du site.

Entre-temps le projet de la nouvelle loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS) laissait présager une restructuration des centres d'intervention libérant ainsi l'ancien garage des sapeurs-pompiers. Cette nouvelle donne a permis de mieux considérer l'environnement du projet, tout en y intégrant la valorisation de la salle polyvalente existante et l'assainissement énergétique de l'ensemble du bâtiment.

2. Présentation du projet

Ce projet permettra de donner à la population un équipement moderne répondant à des besoins avérés qui touchent non seulement le côté sportif (avec la nouvelle halle et son corollaire d'utilisateurs divers) mais aussi sociétal. En effet, un nouvel espace modulaire pour les utilisateurs trouvera place dans le local des pompiers et une nouvelle buvette verra le jour en offrant un dégagement tant vers l'intérieur que vers l'extérieur. Pour terminer, les espaces de distribution dirigeant les utilisateurs seront coordonnés afin de faciliter les accès aux bâtiments et aux espaces publics. Le tout intégré dans un bâti existant de qualité.



Plan de situation

L'ensemble du projet avec l'intégration de la nouvelle halle multisports au site existant offre à la commune une réelle opportunité de revalorisation des espaces extérieurs. Notamment, une place conviviale au centre du village pourra être réaménagée. Les citoyens et les utilisateurs bénéficieront d'un lieu propice aux échanges sociaux et culturels. Cet espace communiquera avec la zone « sport et loisir » par un grand escalier reliant les deux niveaux du complexe scolaire et administratif.



Photo de maquette



Photomontage de la « place du village ».



Photomontage de la « zone sportive ».

3. Les quatre parties du projet et le programme des locaux

Le projet se compose de quatre parties d'ouvrage distincts.

- La première correspond à la nouvelle construction et abrite une salle de sport de 28x16m, une buvette de 50 places disposant d'un grand vitrage sur la salle de sport, des vestiaires, ainsi qu'une nouvelle distribution avec un ascenseur. L'ensemble du bâtiment sera désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.
- La seconde partie comprend l'assainissement intérieur de la construction de 1984, à savoir la rénovation du sol sportif, le remplacement des luminaires et des conduites sanitaires, le rafraîchissement des revêtements intérieurs, l'amélioration des équipements de scène et la transformation des vestiaires existants.
- La troisième partie concerne l'assainissement de l'enveloppe existante, y compris le local des pompiers. Elle englobe l'amélioration de l'isolation de la toiture, des vitrages et des éléments de façades afin de répondre aux exigences du label MINERGIE-P.
- La quatrième partie propose la réaffectation de l'ancien local des sapeurs-pompiers en salle des sociétés avec une grande salle divisible grâce à des parois mobiles, une salle de réunion à l'étage, un espace cuisine-catering et une zone de sanitaires dédiés. Cet espace permettra de répondre à la demande croissante de locaux voués à la vie culturelle et associative du village et des citoyens.

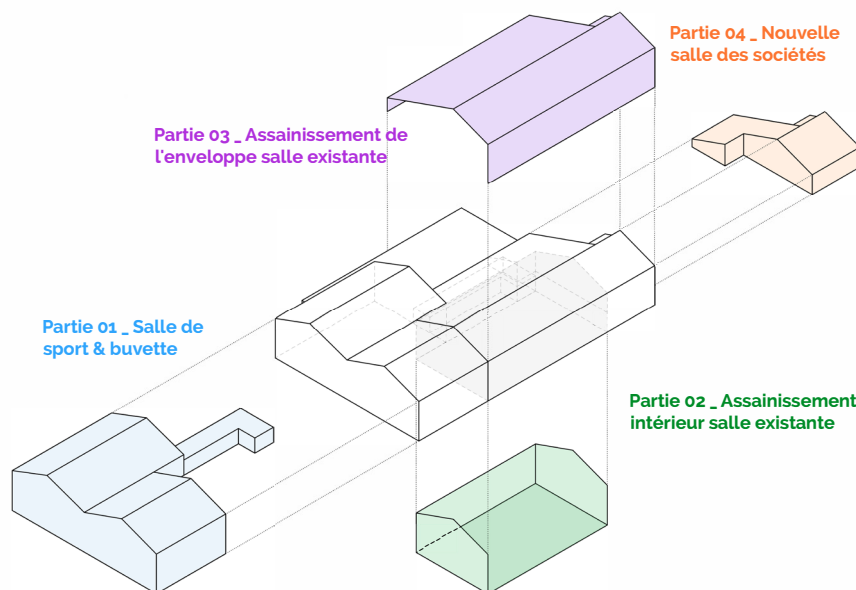


Schéma des parties d'ouvrage



Photomontage de la « halle multisports ».



Photomontage de la « buvette ».

4. Coûts et financement

L'étude du projet a débouché sur l'établissement du devis général de l'ouvrage et de ses quatre parties. Les montants indiqués comprennent la TVA et les réserves financières d'usage. Le montant du crédit d'étude de CHF 590'000.- en a été déduit.

Partie 1 : nouvelle halle multisports et buvette	CHF 7'500'000.-
Partie 2 : assainissement intérieur de l'existant	CHF 1'000'000.-
Partie 3 : assainissement de l'enveloppe existante	CHF 1'000'000.-
Partie 4 : nouvelle salle des sociétés	CHF 1'500'000.-
<hr/>	
Un crédit d'investissement de est nécessaire à la réalisation du projet dans son entier.	CHF 11'000'000.-

Le Conseil communal a mandaté un économiste de la construction afin de réaliser un audit externe dans le but de vérifier et garantir le chiffrage des architectes et des mandataires spécialisés. La conclusion du rapport a confirmé les montants annoncés avec une marge de - 4 %.

5. Calendrier

En cas d'acceptation du crédit d'investissement par l'Assemblée communale, la demande de permis de construire sera déposée en juin 2023 pour une mise à l'enquête. Les travaux pourront vraisemblablement débuter au printemps 2024 pour une remise de l'ouvrage à la rentrée 2026. La Commission de bâtisse et un groupe de travail consacré à la logistique s'affaireront à limiter les perturbations liées au chantier. Notamment, il s'agira de limiter, pour les utilisateurs tant scolaires que sportifs et culturels, l'impact d'un chantier d'envergure sur un site en exploitation continue.

6. Conclusion

Le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit d'investissement pour un montant de CHF 11 000 000.- TTC pour le crédit de construction de la halle multisports et de la valorisation des bâtiments attenants.

Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 3 % pour les intérêts. Le taux d'amortissement est de 3 %.

4.2 Crédit additionnel pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont

1. Préambule

L'Assemblée communale du 24 mai 2022 a voté un crédit d'investissement de 53 850.00 francs TTC pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont et sa mise en conformité selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), selon la proposition de répartition des coûts transmise par le Service des ponts et chaussées qui pilote ce dossier.

2. Constat

Diverses modifications du projet sont intervenues pour répondre aux oppositions. Ainsi le devis initial pour la totalité du projet établi par le canton est passé de 230 000.00 francs à 280 000.00 francs.

De plus, la répartition des coûts a été précisée, en particulier les aménagements édilitaires qui sont à la charge de la commune, ce qui amène notre participation à 107 000.00 francs au lieu des 53 850.00 francs.

Le crédit voté en mai 2022 doit ainsi être complété de 55 000.00 francs afin de pouvoir assumer la participation financière communale au projet ainsi que les coûts liés à l'aménagement de l'abri.

L'information lui étant parvenue avant la réalisation de l'investissement initial, conformément à la Loi sur les finances communales (art. 33 LFCo), le Conseil communal doit demander un crédit additionnel à l'Assemblée communale avant de procéder à un autre engagement.

A noter qu'une subvention de maximum 40 % de la charge de la commune, soit environ 43 000.00 francs a été demandée à l'Agglo.

3. Conclusion

Le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit d'investissement additionnel pour un montant arrondi à 55 000.00 francs TTC pour l'aménagement de l'arrêt de bus Amont.

Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 3 % pour les intérêts. Le taux d'amortissement est de 3 %.

5. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a pour objectif de :

1. Modifier la composition du Comité de direction. En raison de la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passe de 12 à 13 membres.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;	<p>Art. 16. Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

2. Modifier la clé de répartition en raison de l'augmentation importante de l'apport des communes contributrices. Avec les effets financiers de la nouvelle loi scolaire, les frais ont augmenté d'environ 6'000'000.-.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ; - 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal. 	<p>Art. 37. b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ; - 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

3. Augmenter la limite d'endettement. Dans le cadre du projet de construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, une forte augmentation des besoins en financement est attendue.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>

Les statuts ont été adoptés le 14 décembre 2022 par l'Assemblée des délégués. Les trois modifications mentionnées ci-dessus ne peuvent être dissociées ; s'agissant de modifications essentielles pour les articles 37 et 39, elles « doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ». (Art. 113 alinéa 1 LCo).

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver les modifications de statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Les statuts seront ensuite ratifiés par la DIAF, puis ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les statuts sont publiés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.

Depuis la fin de l'année 2020, la commune de Corminboeuf met à disposition de la population un véhicule électrique Mobility. Comme annoncé lors de l'Assemblée du 24 mai 2022, une nouvelle voiture Mobility, plus grande, est maintenant disponible.

Pour l'utiliser, rendez-vous l'adresse suivante :
<https://www.mobility.ch/fr/clients-privés>





PRIX À L'ÉNERGIE ENERGIE AWARD



Votre **projet** s'engage
en faveur de la
transition énergétique ?
Mettez-le en avant et
gagnez un prix de

CHF 10'000.-

Informations complètes et inscription sur :
www.agglo-fr.ch/amenagement-regional/prix-a-lenergie

L'Agglomération de Fribourg vient de lancer une nouvelle édition des Trophées PME afin de faire connaître et de récompenser les entreprises dynamiques et créatives qui enrichissent le tissu économique régional. A toutes les PME et Microentreprises de l'agglomération fribourgeoise, participez et valorisez votre entreprise, ce concours est pour vous :

<https://www.trophees-pme.ch/fr/inscriptions-2023>



1 TROPHÉES PME
KMU TROPHÄEN

**Participez et valorisez
votre entreprise !**

Déposez votre dossier de candidature
jusqu'au 22 mai 2023

AGGLO
FRIBOURG - FREIBURG



Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region

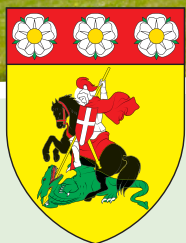
Bénéficiez par exemple de :

- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35 % de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50 % sur les spectacles du cirque Knie
- 30 % de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30 % sur les entrées au Papillorama de Chiètres ;
- 40 % sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epicerie Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.

Inscription en ligne et information : <https://www.carteculture.ch/fribourg-et-region/demander-une-carteculture>



Administration communale
Route du Centre 25 • 1720 Corminboeuf
Tél. : 026 475 26 46 • Fax: 026 475 30 58
email : commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch